

Institut Européen des Jardins & Paysages

Inventaire des parcs et jardins de France

Archives nationales du Monde du Travail

Auteur(s) : Comité des Parcs et Jardins de France

Intitulé	Cités minières et jardins
Source	Charbonnages de France, service communication
Date de création	1960-2007
Localisation	Archives nationales du Monde du Travail
Source	1,6 m.l. (155 unités documentaires, 12 boîtes d'archives et 1 Cauchard)

Biographie

C'est la loi du 17/05/1946 qui instaure la nationalisation des charbonnages. À la veille de cette nationalisation, le morcellement caractérisait l'activité extractive. Pour le seul bassin du Nord-Pas-de-Calais, 18 compagnies se partageaient l'extraction. Afin de mieux relancer la production et de s'associer efficacement au redressement économique du pays, l'activité minière nationalisée a vu son organisation rationalisée et composée d'une entreprise par bassin et d'un organisme coordinateur : Charbonnages de France. Cet établissement central exerce la direction de l'ensemble, contrôle et coordonne l'activité des différents bassins qui conservent pour leur part un assez large pouvoir de décision dans leur gestion interne. A l'origine existaient 9 bassins : Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Aquitaine, Auvergne, Blanzy (Saône-et-Loire), Cévennes, Dauphiné, Loire et Provence. Les sept derniers ont été regroupés en 1969 pour former le bassin du Centre-Midi. Les derniers bassins de Lorraine et du Midi sont restés actifs jusqu'en 2005. Le groupe Charbonnages de France a entrepris une profonde mutation : organisé en 3 établissements publics industriels et commerciaux, le groupe par la diversification de ses activités fut un des grands acteurs énergétiques d'Europe. Il cessa toute activité le 31 décembre 2007. Une cellule de liquidation s'est installée en 2008 à Nanterre.

Historique

Il s'agit des versements effectués par le siège de Charbonnages de France à Rueil-Malmaison et ce qu'il restait du siège Charbonnages de France dans les Houillères du Bassin Nord-Pas-de-Calais, entre 2002 et 2008, et par la Cellule de liquidation à Nanterre à partir de 2009.

Il reste à préciser que certains fonds de directeurs (Michel Hug, Jacques Petitmengin) sont entrés autrement que par voie de versement car ces directeurs avaient conservés de par devers eux des archives publiques qui sont retournées aux Archives nationales quand ils ont confié leurs papiers personnels.

Il faut indiquer que les dossiers de personnel (mineurs, ingénieurs, administratifs) sont conservés à l'ANGDM (Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs) à Noyelles-sous-Lens. Ils sont progressivement versés aux ANMT, à savoir tout dossier de personnel né avant 1900.

Quant aux archives techniques (siège de Paris et Houillères de Bassin), elles ont été confiées au BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) afin de gérer l'après-mine. Il héberge aussi l'ancien site Internet de Charbonnages de France et conserve aussi une collection iconographique de la Direction de la Communication.

Modalité de versement

versement

Description

Photographies du service communication, notamment :

- 2007 062 074 : vue d'un cours de jardinage (1971-1975), 18 x 24 cm ;
- 2007 062 075 : cités minières, vue aérienne, vues des rues et des maisons, plans rapprochés des jardins ouvriers (1971-1975).

Conditions d'accès

délais légaux

Autre instrument de recherche

bordereau de versement

Conditions d'utilisation

délais légaux

Caractéristiques du parc/jardin